

femmes, épouse du saint Esprit, vierge des vierges : allez à elle, âmes affamées de pureté et de sanctification : c'est elle qui vous fera naître au ciel après vous avoir obtenu ici-bas l'opération de l'Esprit sanctificateur.



UNE AUMON" S'IL VOUS PLAIT. — Afin que la *Berne* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des Etats-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discrets, de nous faire, de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vœux ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille réjouira.

Nous réclamons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvent, la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jusqu'après la mort.

Inventaire des nouvelles richesses des Tertiaires.

— Nous avons dit à nos lecteurs comment le Souverain Pontife par un décret du 7 juillet dernier, a concédé, *pour cinq ans*, aux Tertiaires de saint François, la communication des Indulgences avec le premier et le second Ordre. Nous avons même indiqué sommairement les principales Indulgences que les Tertiaires peuvent gagner en vertu de cette concession nouvelle.

Les travaux des *Annali francescani*, de Milan, et de l'*Etendard de saint François*, de Belgique, nous permettent de satisfaire la légitime curiosité de nos lecteurs et de leur donner à ce sujet de plus amples explications.